

PREFECTURE DE LA SARTHE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES SERVICES VETERINAIRES

Arrêté préfectoral n° 09-4426 du 10 septembre 2009

OBJET : abrogation de l'Arrêté Préfectoral n° 09-0203 du 16 janvier 2009 relatif à la liste des vétérinaires chargés de l'évaluation comportementale des chiens.

**Le Préfet de la Sarthe,
Chevalier de la légion d'honneur,**

VU la loi n° 2007-297 du 05 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;

VU le Code Rural articles L 211-14-1 et D211-3-1 ;

VU le décret du 30 octobre 2008 nommant M. Emmanuel BERTHIER, préfet de la Sarthe ;

VU l'arrêté du 7 juin 2005 nommant Madame Christine MOURRIERAS, directrice départementale des services vétérinaires de la Sarthe ;

VU l'arrêté ministériel du 28 août 2009 relatif aux modalités d'inscription des vétérinaires sur une liste départementale en vue de réaliser des évaluations comportementales en application de l'article L 211-14-1 du Code Rural ;

CONSIDERANT les instructions du ministère de l'intérieur NOR/INT/O/07/00054/C du 03 mai 2007 et NOR/INT/D/07/30042/J du 30 août 2007 ;

VU la proposition de la directrice départementale des services vétérinaires ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Sarthe ;

ARRETE

Article 1^{er} : La liste des vétérinaires de la Sarthe inscrits sur le département et chargés de réaliser des évaluations comportementales en application de l'article L 211-14-1 du code rural, est fixée en annexe du présent arrêté préfectoral et se substitue à celle du précédent arrêté.

Article 2 : En l'absence de vétérinaire susceptible de conduire l'évaluation comportementale dans le département, il peut être recouru à un vétérinaire inscrit sur la liste établie par la Préfecture d'un département limitrophe.

Article 3 : Pour les mises à jour ultérieures de la liste des vétérinaires chargés de l'évaluation comportementale des chiens, délégation de signature est donnée à Madame Christine MOURRIERAS, Directrice départementale des services vétérinaires.

Article 4 : L'arrêté Préfectoral n° 09-0203 du 16 janvier 2009 relatif à la liste des vétérinaires chargés de l'évaluation comportementale des chiens est abrogé.

.../...

Article 5 : Délai et voies de recours : la présente décision ne peut être déférée qu'auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 : Le Secrétaire Général de la préfecture de la Sarthe, les maires du département de la Sarthe, la Directrice départementale des services vétérinaires, le Colonel commandant le groupement de Gendarmerie de la Sarthe, le Directeur départemental de la sécurité publique de la Sarthe, l'Ordre régional des vétérinaires, les vétérinaires du département de la Sarthe sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le portail des collectivités territoriales et au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe.

Le Préfet,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

François RAVIER



Liste des vétérinaires chargés de l'évaluation comportementale des chiens visés
à l'article L211-14-1 du code rural dans le département de la Sarthe

IDENTITE	ADRESSE PROFESSIONNELLE	DATE D'OBTENTION DU DIPLOME DE VETERINAIRE	QUALIFICATION RECONNUE PAR L'ORDRE DES VETERINAIRES
RONDEAU Jacques	5, impasse Dagoreau 72120 SAINT CALAIS	1973	Les Chiens dangereux – 19.20/05/2008
THOMAS Jean-Jacques	19, rue François de Malherbe 72000 LE MANS	1976	-----
FRAIMAN Guillaume	6 bis, boulevard de Montréal 72200 LA FLECHE	1988	EPU - Evaluation de la dangerosité des chiens – 23.24/03/2009
TOURNADRE Philippe	25, avenue de Tours 72500 CHATEAU DU LOIR	1987	-----
DELHAYE-DE BISSCHOP Emmanuelle	2, rue Saint Michel 72160 THORIGNE SUR DUE	1981	AFVAC – Les chiens dangereux – 13.14/102008
BOUCHON Jean-Louis	7, rue Michel Beaufils 72160 CONNERRE	1975	-----
CLAUDE Florence	10, rue de la Croix de Pierre 72290 SAINT MARS SOUS BALLON	1975	-----
	1, rue Soliers 72460 SAVIGNE L'EVEQUE		
VAILLANT Gil	1, rue Soliers 72460 SAVIGNE L'EVEQUE	1979	-----
DE SAEDELEER Ignace	21 route du Mans 72220 ECOMMOY	1973	-----
ROUANET Nicolas	2, bis route de Brette les Pins 72250 PARIGNE L'EVEQUE	1999	-----
	40, rue Léon Aubert 72150 LE GRAND LUCE		
ARZUL Virginie	10, place Ledru Rollin 72400 LA FERTE BERNARD	1998	-----
TREVILLY Dominique	Rue de Navarre 72800 MAMERS	1969	-----
SCHMITT-VAN DE LEEMPUT Ellen	1, rue Pasteur 53700 VILLAINES LA JUHEL	1994	-----
MORINEAU Jean-Claude	3, place du Champ de Foire 72300 SABLE SUR SARTHE	1969	-----
ZEPPA Philippe	167, avenue Nationale 72230 ARNAGE	1991	-----

Liste des vétérinaires chargés de l'évaluation comportementale des chiens visés
à l'article L211-14-1 du code rural dans le département de la Sarthe

IDENTITE	ADRESSE PROFESSIONNELLE	DATE D'OBTENTION DU DIPLOME DE VETERINAIRE	QUALIFICATION RECONNUE PAR L'ORDRE DES VETERINAIRES
GRESSIER Boris	ZA de la Bodinière 72210 ROEZE SUR SARTHE	1996	Evaluation des chiens dangereux – 14.15/12/2008
DEMETS Georges	9, boulevard du Fromenteau 72510 MANSIGNE	1979	EPU - Evaluation de la dangerosité des chiens – 23.24/03/2009
DELCOURT Madeleine	Clinique Vétérinaire du Fresne 25, voie de la Guiterrière ZI du Fresne 53170 MESLAY DU MAINE	2001	-----
FAVRE Camille	5, avenue Charles de Gaulle 72300 SABLE SUR SARTHE	1988	Evaluation comportementale des chiens dangereux – 29.30/06/2009

Liste de l'arrêté préfectoral n° 09-4426 du 10 septembre 2009 modifiée 23 septembre 2009

Par délégation de signature octroyée à Madame Christine MOURRIERAS – DDSV

P/Le Préfet et par délégation,
La Directrice Départementale des services vétérinaires,

Christine MOURRIERAS